

## Pourquoi et comment réaliser une « siretisation » des données ?

Chaque jour, ce sont plus de 5 000 entreprises qui subissent des mouvements (créations, suppression et modifications), soit l'équivalent de près de 150 000 mouvements par mois dont un grand nombre impacte le numéro SIRET.

Maintenir vos données à jour et assurer leur fiabilité est donc un gage de qualité tant pour vos études internes que pour vos actions de marketing direct.

La siretisation des données est la meilleure réponse à cette problématique pour assurer un enrichissement et une maintenance pérenne de votre base.

Disposer du numéro SIRET pour les enregistrements de votre base BtoB vous assure une mise à jour facilitée des données et un enrichissement possible sur de nouveaux indicateurs pertinents pour vos ciblage et segmentations marketing.

### Qu'est-ce que le numéro SIREN et SIRET ? .....

#### *Le répertoire SIRENE*

Le répertoire SIRENE, géré par l'INSEE<sup>1</sup>, enregistre l'état civil de toutes les entreprises et de leurs établissements, quelle que soit leur forme juridique et leur secteur d'activité, situés en métropole, dans les DOM et à Saint-Pierre et Miquelon. Les entreprises étrangères qui ont une représentation ou une activité en France y sont également répertoriées.

Aujourd'hui, les obligations déclaratives concernent toute personne (physique ou morale) répondant à au moins un de ces 3 critères :

- Avoir une activité commerciale ou une production ;
- Employer du personnel salarié ;
- Bénéficier d'aides publiques ou de subventions.

De nombreux organismes ont pour mission de déclarer à l'INSEE<sup>1</sup> les inscriptions, radiations et modifications au répertoire, notamment :

- Les Chambres de Commerce et d'Industrie (CCI), les Chambres d'Agriculture et les Chambres des Métiers, la Chambre Nationale de la Batellerie Artisanale ;
- Les URSSAF ;
- Les greffes des Tribunaux de Commerce ;
- Les Centres des Impôts et les trésoreries générales.

Ils contribuent quotidiennement à l'alimentation et à l'actualisation de la base SIRENE.

---

<sup>1</sup> Histoire d'Adresses n'est pas rediffuseur INSEE. Pour prendre connaissance des rediffuseurs INSEE, [cliquez ici](#).

## Principes

L'INSEE<sup>2</sup> attribue :

- À chaque entreprise, un identifiant numérique de 9 chiffres appelé numéro SIREN : un artisan, une société commerciale, une commune, mais aussi une association, un service de l'État...
- À chaque établissement, un identifiant numérique de 14 chiffres appelé numéro SIRET, composé des 9 chiffres du numéro SIREN de l'entreprise mère suivi d'un numéro d'ordre de 5 chiffres, le NIC (Numéro Interne de Classement). Le NIC caractérise l'établissement d'une entreprise en tant qu'unité géographiquement localisée. Il est donc modifié en particulier si l'établissement change d'adresse.

On peut noter que le numéro SIREN est un des constituants entre autres du numéro d'inscription au registre du commerce et des sociétés, au répertoire des métiers, du N° TVA intracommunautaire, ...

## A quoi sert le numéro SIRET ?

Le numéro SIRET est l'identifiant unique de tout établissement. Il est donc incontournable pour les travaux d'enrichissement et d'optimisation des données, mais également pour mener toutes les analyses et études des données.

Il est ainsi la clé de gestion :

- Pour votre base de données
- Pour lier les données entre votre base et des données externes
- Pour enrichir vos données, par rapprochement avec les données INSEE (NAF, effectif...) ou externes (bases comportementales, financières...)
- Pour mettre à jour, dédoublonner et dédupliquer vos données
- Pour réaliser des études : analyse des données, profil clients, pilotage de la prospection, ...
- Pour mettre en œuvre, suivre et analyser vos campagnes de marketing direct.

## En quoi consiste la sirementisation des données ?

La sirementisation ou le sirementage consiste à confronter un fichier à la base de données SIRENE à jour.

Elle permet d'obtenir la fiche signalétique complète des entités reconnues dans les deux bases, mais aussi une normalisation, la certification de l'existence de ces entités et leur actualisation.

La sirementisation qualifie un fichier :

- En proposant un identifiant SIRET et un code APE pour les établissements qui n'en ont pas ;
- En validant les N° SIRET existants ;
- En proposant un autre identifiant si celui-ci est erroné.

---

<sup>2</sup> Histoire d'Adresses n'est pas rediffuseur INSEE. Pour prendre connaissance des rediffuseurs INSEE, [cliquez ici](#).

La sirement certifie les données suivantes :

- Nom ou raison sociale ;
- Adresse ;
- Numéro SIRET ;
- Code APE en NAF ;
- Catégorie juridique détaillée ;
- Tranche d'effectif salarié et nombre de salariés, approché à la centaine inférieure ;
- Date de création, date de cessation d'activité ;
- ...

En amont de ces traitements, la base de travail doit être constituée minutieusement, en veillant à :

- Intégrer vos besoins spécifiques et les règles de gestion propres à votre base
- Mener les traitements préalables à la sirement : RNVP, dédoublement, élimination des données « insirénables »...

Cette étape aboutit à la constitution d'une base « sirenable » sur laquelle des enrichissements automatiques (rapprochements informatiques) et manuels (traitements de listes) vont être opérés pour optimiser les résultats.

En sortie, le fichier initial est restitué après enrichissement, sur la base des notices 30 ou 80\*, des paramètres spécifiques déterminés,...

Ce fichier pourra ainsi être réintégré par vos soins pour optimiser la qualité de votre fichier.

Certains prestataires proposent diverses options dans le cadre de la sirement, telles que l'identification et la réactivation des cessations.

*\*Formats de fichiers de l'INSEE, dont le nom se rapporte au nombre de champs restitués dans le dessin d'enregistrement.*

## Pourquoi faire appel à Histoire d'Adresses pour réaliser une sirement ? .....

Histoire d'Adresses intervient en tant qu'agence conseil en marketing direct BtoB.

Nous choisir comme partenaire pour simer vos données vous garantit :

- La SIMPLICITE : en tant que maître d'œuvre, nous sommes votre unique interlocuteur
- La TRANSPARENCE : tous les intervenants associés aux différentes étapes des volets techniques sont des professionnels reconnus sur le marché pour leur savoir-faire
- L'EXPERTISE : nous vous accompagnons tout au long de la démarche, nous établissons nos recommandations en adéquation avec vos problématiques, et vos priorités stratégiques et budgétaires.

Notre intervention transversale nous permet de vous accompagner depuis la rédaction du cahier des charges, jusqu'à la restitution de vos fichiers et des résultats des traitements.